

ALEF, un art de l'enfance



# À CHACUN SA COLO !

## SÉJOURS 2024 HIVER ET PRINTEMPS

**SÉJOUR «TRAPPEUR TREK»**  
du 26 février au 1er mars 2024  
**SÉJOUR «L'ÉPOPÉE DES SPORTIFS»**  
du 22 au 26 avril 2024

De 6 à 12 ans  
(à partir du CP)

*Début des inscriptions  
Mercredi 13 décembre 2023*

**INFORMATIONS  
& INSCRIPTIONS**



Organisés par l'**Association familiale de Loisirs Éducatifs et de Formation**  
21, allée de l'économie | 67370 WIWERSHEIM  
03.88.30.42.09 | alef@alef.asso.fr  
www.alef.asso.fr | @AssociationALEF



# À CHACUN SA COLO !

Depuis 1977, date de sa création, l' **ALEF** s'est développée en cherchant à être toujours à l'écoute des besoins des familles. Chaque année, des familles nous témoignent ou renouvellent leur confiance en inscrivant leurs enfants sur nos accueils de loisirs, avec ou sans hébergement.

L'association a souhaité étoffer son offre de séjours en proposant des thématiques et des modalités de fonctionnement qui tiennent compte de l'âge des enfants accueillis, de leurs besoins et attentes respectives : **JOUER, DÉCOUVRIR, RÉVER, BOUGER POUR LES PLUS JEUNES, EXPÉRIMENTER, SE DÉPASSER, INTERAGIR POUR LES PLUS ÂGÉS.**

Dans la continuité des valeurs que nous défendons dans notre projet éducatif, une place importante y est faite au vivre ensemble, à l'apprentissage de l'autonomie, à l'imagination, au contact avec la nature : Notre ambition, en tant qu'acteur de l'éducation populaire, est que le fonctionnement de nos accueils permette de développer la coopération et l'intelligence collective, de sorte que chaque enfant puisse simultanément s'y construire, construire le collectif et être construit par le collectif.



## COOPERATION

Le séjour est l'occasion de vivre une expérience collective dans laquelle chacun :

- doit trouver sa place : grâce au dialogue, à la concertation, aux échanges dans le groupe nous souhaitons que chaque enfant puisse s'exprimer, être entendu et respecté et que les enfants apprennent ensemble à trouver des moyens de remédiation et de décisions collectives. Les jeux de coopération ont donc une place fondamentale dans les activités proposées aux enfants.
- a une place importante : au sein de nos séjours, chaque enfant a son rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'accueil en participant aux diverses tâches journalières : rangement, préparation des repas... Nous considérons que chaque temps de la vie quotidienne est un temps d'apprentissage du vivre ensemble.

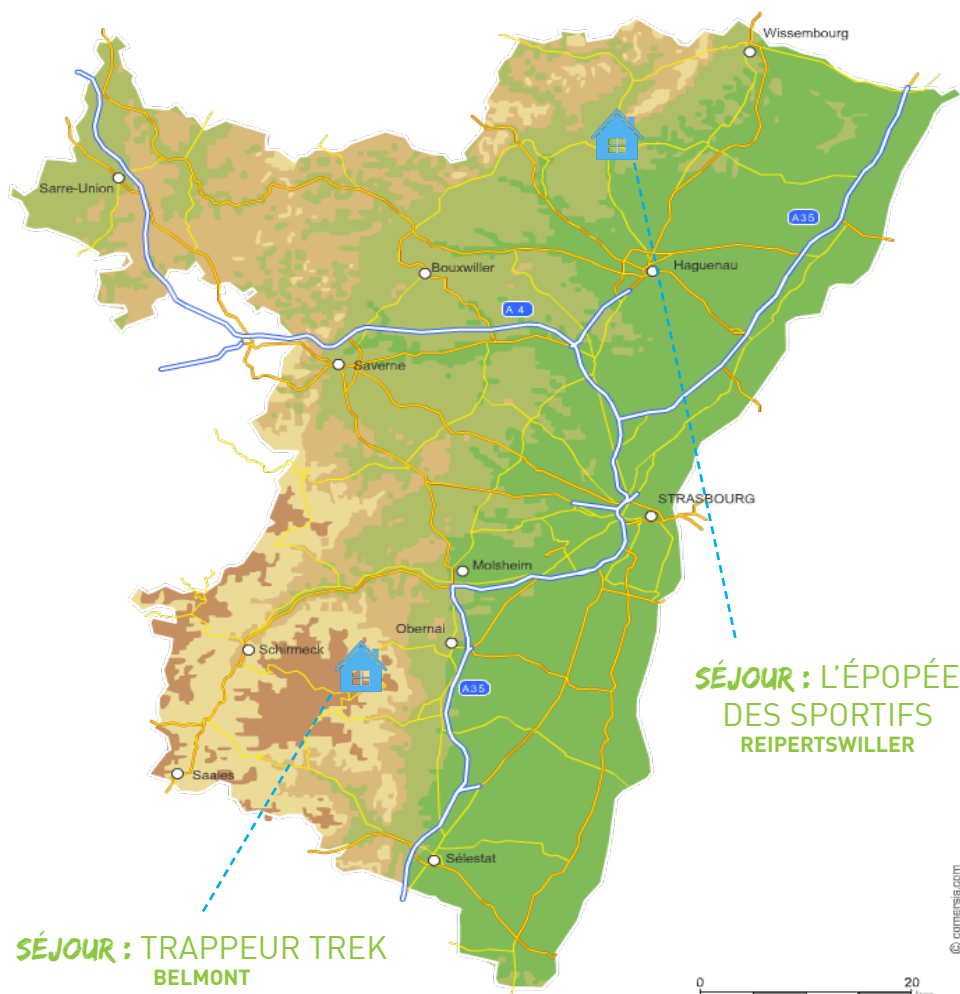
## AUTONOMIE

Le séjour est une première expérience de vacances sans parent. Loin de chez lui, l'enfant se fait de nouveaux amis, découvre de nouveaux horizons : son champ des possibles s'élargit, il apprend à se débrouiller seul – ou à demander de l'aide – il gagne en autonomie dans les gestes du quotidien, dans sa relation aux autres. Nos séjours sont construits de manière à laisser aux enfants de la place pour expérimenter, faire seul, prendre le temps d'essayer, de rater, de recommencer. L'essentiel n'est pas de réussir du premier coup, mais de cheminer, de se découvrir.

## MOUVEMENT

Loin des écrans et des bancs de l'école, nos séjours ont pour vocation de permettre le contact des enfants avec la nature pour des bénéfices multiples : bouger, lutter contre la sédentarité, se dépasser mais aussi prendre conscience de son environnement, de sa richesse. Nous laissons donc de la place aux jeux libres en extérieur, à la découverte, en proposant des activités simples : randonnées, grands jeux, mais favorisant le mouvement et à faible impact environnemental !

# LA CARTE DE NOS SÉJOURS



# NOS SÉJOURS

6 - 12 ANS

SÉJOUR : TRAPPEUR TREK



BELMONT (67)

Plus d'informations page 6

6 - 12 ANS

SÉJOUR : L'ÉPOPÉE DES SPORTIFS



Reipertswiller (67)

Plus d'informations page 7



6 À 12 ANS

### TRAPPEUR TREK, SUR LE CHEMIN DES EXPLORATEURS

Niché à proximité de la station hivernale du Champ du Feu, ce séjour vous invite à explorer la **VIE FASCINANTE DES TRAPPEURS**.

Dans cette expérience immersive, les futurs trappeurs seront plongés dans une aventure parsemée d'**énigmes passionnantes**, de **grands jeux palpitants** et de **découvertes inoubliables**.

**NOUS T'ATTENDONS !**

#### ACTIVITES

Journée glisse, luge

Escape game

Atelier cartographie

Confection trappeur

Veillée trappeur

Randonnée accompagnée des lamas



# TRAPPEUR TREK



DU 26 FÉVRIER AU 1ER MARS

36 ENFANTS

1 DIRECTEUR ET 3 ANIMATEURS

CENTRE «LES SAPINS - AGR»

136 CHEMIN DES CHAMPS PRÈS  
67130 BELMONT

COUCHAGE EN CHAMBRE, EN CHALET

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- RDV le lundi 26 février à 8h30 au siège de l'ALEF à Wiwersheim
- Retour le vendredi 1er mars à 17h30 au siège de l'ALEF
- Repas préparés et cuisinés sur place avec les enfants.
- Application «OndonnedesNouvelles»
- Logement équipé avec salle de jeu, cuisine, dortoir, salle d'activité.

PÉRIODE	MINI	MAXI
Trappeur Trek	250 €	460 €
Acompte à verser	150 €	

## TARIFS

Les acomptes et tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF.

# L'ÉPOPÉE DES SPORTIFS



DU 22 AU 26 AVRIL

24 ENFANTS  
1 DIRECTEUR ET 2 ANIMATEURS

CHALET DE REIPERTSWILLER DU CLUB VOSGIEN  
RUE BUHL  
67340 REIPERTSWILLER

COUCHAGE EN CHAMBRE, EN CHALET

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- RDV aux familles sur place le lundi 22 avril de 8h00 à 9h00.
- Retour des enfants sur place le vendredi 26 avril à 17h00.
- Repas préparés et cuisinés sur place avec les enfants.
- Application «OndonnedesNouvelles»
- Logement équipé avec salle de jeu, dortoir, cuisine

PÉRIODE	MINI	MAXI
L'épopée des sportifs	250 €	460 €
Acompte à verser	150 €	



6 À 12 ANS

## L'ÉPOPÉE DES SPORTIFS, À LA CONQUÊTE DES TERRES LÉGENDAIRES

Une semaine d'aventures épiques mêlant **jeux de rôles** et **défis sportifs inattendus**. Coopérez pour explorer la forêt mystérieuse et participez à des **jeux légendaires**. **DEVENEZ UNE LÉGENDE** en vous inscrivant dès maintenant !  
**NOUS T'ATTENDONS !**

### ACTIVITÉS



Grand jeu FUN ARCHY  
Initiation «lance pierres peinture»  
Bumball  
Tournoi des légendes  
Atelier jeu de rôles  
Veillée Among Us  
Chasse au trésor



## TARIFS

Les acomptes et tarifs mini et maxi sont fixés selon le quotient familial CAF.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous trouverez tous nos séjours ainsi que le dossier d'inscription sur notre site ([www.alef.asso.fr](http://www.alef.asso.fr)). Le dossier d'inscription est téléchargeable en ligne dans la rubrique séjour.

Les inscriptions débutent le mercredi 13 décembre 2023.

Le retour du dossier se fait par voie postale à l'adresse suivante :

**ALEF siège social**  
**Pôle métier – service séjours**  
**21 allée de l'économie**  
**67 370 WIWERSHEIM**

Pour toutes les questions, vous pouvez contacter notre coordinateur séjours, Cédric LOTTMANN par mail à [inscription.sejours@alef.asso.fr](mailto:inscription.sejours@alef.asso.fr) ou par téléphone au 06.08.66.64.84

### L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE, SI ET SEULEMENT SI :

- Le dossier d'inscription de votre enfant est complet avec toutes les pièces demandées et vos signatures.
- Vous avez réglé l'acompte
- Vous avez reçu une confirmation par mail.

Une confirmation via votre adresse électronique vous sera envoyée dès lors que le traitement de votre dossier sera finalisé.

Le directeur du séjour prendra contact par mail avec vous pour vous communiquer les détails pratiques.

### LA LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée
- La fiche de renseignements dûment complétée et signée
- La photocopie des vaccins à jour de votre enfant
- Un certificat médical en cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance en vue d'un plan d'accueil individualisé.
- En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.
- N° CAF/MSA
- Le justificatif du Quotient Familial ou l'avis d'imposition
- L'attestation assurance scolaire/extrascolaire
- Un chèque d'acompte (montant indiqué dans ce livret)
- L'adhésion à l'association dûment complétée, signée et accompagnée d'un chèque de 20€ (si vous n'êtes pas déjà adhérent)



## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour les séjours spécifiques avec des activités réglementées, des documents complémentaires peuvent vous être demandés lors de l'inscription.

## SI LE SÉJOUR EST COMPLET

Si le séjour souhaité est complet, la famille peut demander son inscription sur un autre séjour ou demander son inscription en liste d'attente. En cas de désistement, les familles seront contactées dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

## LES TARIFS

Nos tarifs se modulent en fonction de votre quotient familial. Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, nous appliquons les tarifs en fonction des revenus du foyer.

En l'absence de justificatif (avis d'imposition/QF et numéro allocataire CAF ou MSA), le tarif maximum vous sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL	0-500	501-700	701-900	901-1250	1251-1500	1501-1800	1801 - 1950	1951 ET +
TARIF NORMAL	250 €	280 €	310 €	340 €	370 €	400 €	430 €	460 €
AIDE VACAF	- 150 € 100 €	- 100 € 180 €	/	/	/	/	/	/
ADHÉSION	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

L'adhésion est obligatoire, excepté pour les familles déjà membres dans une de nos structures.

## L'ACOMPTE

Il est en fonction des séjours et de votre coefficient familial : se référer au catalogue de nos séjours pour en connaître le montant

## LE PAIEMENT

Le solde total doit être réglé en intégralité au minimum 15 jours avant le début du séjour de l'enfant. Une quittance peut vous être délivrée sur demande.

Sans paiement, l'association ALEF se réserve le droit d'annuler votre inscription et donnera la place aux familles sur liste d'attente.

## LES MOYENS DE RÈGLEMENT

Le règlement du séjour peut être effectué par :

- Chèque bancaire (libellé au nom de l'ALEF)
- CESU (Chèque emploi service universel)
- Chèques vacances
- Virement
- CB

Vous avez la possibilité de combiner plusieurs moyens de paiement si nécessaire.

A la fin du séjour, nous pourrons vous délivrer une attestation de séjour uniquement sur demande.

<b>Annulation avant les 30 jours précédant le départ</b>	Retenue de l'acompte versé
<b>Annulation dans les 7 jours précédant le départ</b>	La totalité du montant du séjour sera retenue. Il en sera de même en cas de non présentation de l'enfant le premier jour du séjour
<b>Absence justifiée par un certificat médical</b>	La retenue de l'acompte versé sera effectuée pour les frais d'organisation et de réservation du lieu du séjour
<b>Absence en cours de séjour sur avis médical</b>	La retenue de l'acompte versé et les jours de présence seront facturés.
<b>Absence en cours de séjour sur décision de la famille</b>	La totalité du montant du séjour sera retenue

**Pour toutes questions ou informations  
notre coordinateur séjours Cédric LOTTMANN  
se tient à votre disposition au 06 08 66 64 84  
ou par mail à [inscription.sejours@alef.asso.fr](mailto:inscription.sejours@alef.asso.fr)**

## BESOIN D'AIDE ?

L'association fait le choix de construire cette offre de manière à proposer une tarification abordable, afin de ne pas exclure les familles les plus fragiles économiquement. Malgré tout, le coût d'un tel départ peut rester un frein. Des dispositifs d'aides existent pour financer le départ en séjour des enfants. Les séjours organisés par l'ALEF ouvrent droit à une aide de la CAF pour les familles bénéficiaires de VACAF (anciennement bons vacances).

A titre indicatif, vous pouvez solliciter :

### **La Caisse d'allocations familiales (dispositif VACAF auquel l'ALEF a adhéré)**

Les CAF accordent aux familles allocataires, en fonction du quotient familial, des bons vacances. Ces bons sont utilisables en séjours de vacances. Il est nécessaire de se renseigner auprès de la CAF de son lieu de résidence <https://www.caf.fr/>

### **Le Conseil Régional**

Cette collectivité territoriale peut intervenir en complément des autres aides sous la forme d'une allocation, pour aider les familles en très grande difficulté. Se renseigner auprès des assistantes sociales de son quartier. Site Mairie.net : <https://www.grandest.fr>

### **Les communes (la mairie)**

Les communes ou leurs regroupements, par le biais des services sociaux, des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou des services « jeunesse », peuvent délivrer des aides financières. Celle-ci tient compte du quotient familial et elle est directement déduite de la participation des familles. Se renseigner auprès de la mairie de sa commune.

### **La Jeunesse au Plein Air (JPA)**

La JPA et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) sont partenaires pour attribuer des Aides au départ pour les enfants en situation de handicap. La JPA met en place également des aides au premier départ pour les enfants et adolescents. Des projets régionaux sont proposés par les comités départementaux. Se renseigner auprès des comités départementaux <https://www.jpa.asso.fr>

### **Les associations de solidarité dite caritatives**

Des associations caritatives (le Secours populaire, les Restos du cœur, pour les plus connues) recueillent des fonds pour aider au départ d'enfants issus de milieux modestes ou défavorisés. Ces associations mettent en place leurs propres critères d'attribution. Se renseigner auprès de sa mairie ou des structures locales ou départementales du Secours populaire.



**Association familiale de Loisirs  
Éducatifs et de Formation  
Un art de l'enfance**

ZA du Kochersberg | 21, allée de l'économie  
BP 10024 | 67730 WIWERSHEIM  
03.88.30.42.02.  
alef@alef.asso.fr  
www.alef.asso.fr  
@AssociationALEF

